

A.M.O Ancrages

☐☐☐ Santé ☐☐☐

Adresse

Rue Lamir 27
7000 Mons

Téléphone

065/408.530 (relais répondeur 24/24H)

Site Internet

<http://www.cpas.mons.be/services/enfance-jeunesse/a.m.o>

Statut

Coordination au sein du PCS

Alain BRYNAERT

Alain.brynaert@cpas.mons.be

☐☐☐ Nos missions ☐☐☐

« Ancrages » - SERVICE ACTION EN MILIEU OUVERT Le service AMO, "ancrages" est un service spécialisé de la Communauté Française (administration de l'aide à la Jeunesse), agréé et subventionné par celle-ci.

Le CPAS en est le pouvoir organisateur, ce qui renforce l'action de ce dernier en matière d'aide à l'enfance et à la jeunesse. Ce service s'inscrit dans la prévention générale prévue par le décret de mars 1991. L'aide à la Jeunesse définit ses logiques d'intervention, ses modalités de fonctionnement, sa méthodologie et sa déontologie.

L'arrêté fondateur des AMO prévoit t deux types d'actions :

- L'aide individuelle est gratuite et d'initiative des jeunes et des familles et uniquement sur demande de ceux-ci. L'intervention du service est impérativement non contraignante et ne répond à aucun autre mandat que celui du jeune. La nature de l'aide du service AMO consiste à orienter et accompagner le jeune ou sa famille vers

les structures qui peuvent l'aider dans l'accomplissement de projets de vie ou de difficultés. L'AMO ne gère pas des demandes financières ni thérapeutiques.

- L'action communautaire est un axe important de l'intervention d'une AMO : elle s'appuie sur : un travail permanent de concertation et de réseau . ET sur un diagnostic social permanent qui vise à mieux connaître le public et ses difficultés afin de pouvoir apporter des réponses globales et concertées.

L'action communautaire peut éventuellement s'appuyer sur des projets collectifs axés à ANCRAGES sur l'accès à la culture

Le travail de l'AMO consiste aussi à une sensibilisation des acteurs internes à la philosophie de l'aide à la jeunesse. L'AMO c'est aussi un travail permanent avec la section de prévention générale mise en place par le conseil d'arrondissement de l'aide à la jeunesse par le biais de ses différentes commissions.

Les spécificités de l'AMO "Ancrages":

- accompagnement individuel de familles avec de jeunes enfants;
- travail de réseau;
- lutte contre l'exclusion culturelle;
- création de liens sociaux intergénérationnels et interculturels.